## DEC151224DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nicolette DELANNE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte 8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA)

## LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

 $\mbox{Vu}$  l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC141022DR01 du 19 mars 2014 portant nomination de Mme **Nicolette DELANNE** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## **DECIDE:**

**Article 1**er : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme **Nicolette DELANNE**, dans l'unité du CNRS UMR8036 à compter du 8 mai 2015.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 11 mai 2015

Olivier REMAUD

Directeur du CESPRA HE8S-CNRS UMR 8036

Olivier REMAUD

Le directeur de l'unité

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional Paris

Le Président

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHES

Pierre-Cyrille Hautcœur

Dépasser les frontières Advancing the frontiers

Délégation Paris A

27, rue Paul Bert 94204 lvry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40 F. 01 45 15 01 66

www.dr1.cnrs.fr

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"